

# LA LUTTE CONTRE LES CAMPAGNOLS

*terrestres, provençaux, des champs*



FREDON  
OCCITANIE



## Créer un collectif de piégeage

- Avoir un **piégeur en commun** c'est **réduire le temps** passé à lutter pour les agriculteurs, une **efficacité** de la lutte et **moins de terre** dans les fourrages.
- La lutte doit être **collective**, car le campagnol se déplace d'une parcelle à une autre et si un voisin n'intervient pas au bon moment, l'infestation revient.

## TOUT COMMENCE AVEC DES AGRICULTEURS MOTIVÉS

### 1 IDENTIFIER

**Une structure locale capable de salarier le piégeur**

Groupement d'Employeurs, GDA, GDON, CUMA

**Un appui technique**

FREDON Occitanie, Parc, Chambre d'Agriculture

**Un soutien financier initial (optionnel)**

Parc, Communauté de communes, Département

### 2 MUTUALISER LE PARCELLAIRE

Création de zones continues de lutte

### 3 DÉFINIR ENSEMBLE LES PRIORITÉS

- Piéger les campagnols et les taupes
- Cibler principalement les actions à l'automne et au printemps
- Prioriser les parcelles d'enrubannage, de fauche, puis de pâture
- Surveiller les populations : nombre de prises, sex et age des individus
- Souscription au contrat de lutte FREDON Occitanie pour l'éligibilité à l'indemnisation du piégeage par le FMSE (à hauteur de 75%)

### 4 ESTIMER LE BUDGET GLOBAL POUR LA 1<sup>ÈRE</sup> ANNÉE

Un salarié à temps plein : 35 000 € à 55 000 €

Un salarié à mi-temps : 17 000 € à 38 000 €

### 5 RECRUTER UN PIÉGEUR

Coût horaire du service 25 € à 45 €



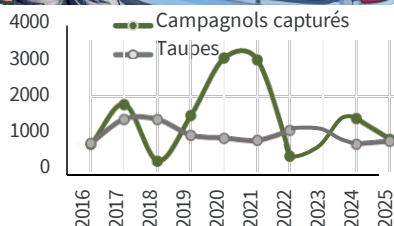
**ENSEMBLE POUR UNE LUTTE EFFICACE,  
DURABLE ET ÉCONOMIQUEMENT VIABLE**

# EXEMPLE : LE GDON\* DU CANTON D'AUCUN DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES

## DESCRIPTION

- Syndicat professionnel de type associatif créé en 2008
- Un emploi local : 3 mois au printemps et 3 mois à l'automne
- 23 exploitations agricoles
- 557 ha de prairies piégées
- Sur 8 communes
- Appui financier du Parc National des Pyrénées (au démarrage), des communes et du FMSE depuis 2023
- Budget en année de croisière : 17 000€
- Coût horaire du piégeage : 23 €  
5,75 € après indemnisation du FMSE

Olivier PUEL, le piégeur salarié du GDON exerce une pression continue sur les populations



**FREDON Occitanie** accompagne le GDON techniquement et administrativement.

## AGRICULTEUR



**Reste à charge pour l'agriculteur de 200 € à 317 € , au lieu de 405 € à 880 €**

\* Groupement de défense contre les organismes nuisibles

## VOTRE CONTACT

Barbara JONCOUR  
Chargée de mission  
gestion des campagnols  
[b.joncour@fredon-occitanie.fr](mailto:b.joncour@fredon-occitanie.fr)  
06 34 78 45 63



## NOS PARTENAIRES

